

atteindre l'objectif

par Kalpana Sharma

L'Inde, le deuxième plus gros producteur de chlorofluorocarbones (CFC) au monde, doit cesser progressivement d'utiliser les CFC ainsi que les halons et le tétrachlorure de carbone d'ici à trois ans.

Mais cet objectif sera-t-il atteint? Le pays a ratifié le Protocole de Montréal en septembre 1992 et, par la suite, les amendements adoptés lors des réunions tenues à Copenhague, Montréal et Beijing. Il a adhéré à la proposition de base selon laquelle l'appauvrissement de la couche d'ozone fait peser un risque sur l'ensemble de la planète. Il a souscrit à la nécessité d'éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, comme les CFC, et a accepté les financements fournis par le Fonds multilatéral, crée aux termes du Protocole pour financer le passage à des technologies propres.

En 1993, le Gouvernement a établi une cellule spéciale sur l'ozone dans le cadre de son programme de pays. Cette cellule a été expressément chargée de surveiller l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, conseillant l'industrie sur les technologies à choisir, facilitant les apports de fonds pour la transition et suscitant une prise de conscience générale sur la question. En 2003, l'Inde avait reçu, selon les estimations, 137 millions de dollars du Fonds multilatéral pour plus de 349 projets d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Le Gouvernement a fourni une assistance technique et des fonds et introduit les Règles de 2000 pour la régulation et le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone en vertu de la loi de 1986 sur la protection de l'environnement, en précisant le calendrier d'élimination. En 1995, dans le cadre d'un ensemble d'incitations, il a accordé une totale exonération des droits de douane et des droits d'accise aux biens d'équipement importés pour les projets d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone financés par le Fonds multilatéral et, l'année d'après, il a étendu cette dérogation à de nouveaux projets fondés sur des technologies n'utilisant pas ces substances.

L'Inde produit 20 000 tonnes métriques de CFC chaque année; seule la Chine en produit plus. Quelque 6 700 tonnes métriques sont consommées sur le marché intérieur, le reste étant exporté. Elle produit aussi 100 tonnes métriques de halons et environ 18 000 tonnes métriques de tétrachlorure de carbone.

Après 15 années de mise en oeuvre du programme national et deux décennies après la signature du Protocole de Montréal, peu d'études indépendantes ont été réalisées pour déterminer si ces efforts sont

efficaces. Sur le papier, tout paraît se dérouler comme prévu. Le programme d'élimination est mis en oeuvre par tous les grands secteurs d'activité utilisant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les millions de dollars mis à disposition par le Fonds multilatéral ont été décaissés. Il semblerait donc qu'il n'y ait pas de problème.

Sur le terrain, toutefois, la situation n'est pas si simple. Premièrement, ce ne sont pas seulement les grandes industries qui utilisent les substances incriminées : il en va de même de centaines de petites unités qui font partie du secteur informel en expansion de l'Inde et qui sont peu réglementées parce que très dispersées. Les bombes aérosol, par exemple, ne sont généralement pas fabriquées dans de grandes chaînes d'assemblage, mais dans de petits ateliers, souvent situés dans des taudis. La plupart d'entre eux continuent d'utiliser des CFC-11 et des CFC-12. Le document relatif au programme national de l'Inde précise que 66 % des substances qui appauvrissent l'ozone sont consommés dans des entreprises petites et moyennes et dans le secteur informel.

Si les plus grandes entreprises sont en mesure de remplir toutes les formalités administratives requises pour demander des financements en vue du passage à des produits de remplacement, ce n'est pas le cas de ces petites unités. De fait, nombre d'entre elles ont une taille inférieure à la taille minimum exigée pour avoir droit à un financement. Et sans aide financière, aucune d'entre elles ne procèdera volontairement à la substitution.

Deuxièmement, la technologie offerte aux entreprises indiennes est coûteuse et deviendra vite obsolète. Les industries indiennes qui utilisaient autrefois des CFC-11 et des CFC-12 et qui sont passées aux HCF-134a devront à nouveau changer d'ici à 2030 pour abandonner ce gaz à effet de serre. Il vaudrait mieux passer immédiatement à une technologie qui ne sera pas rapidement périmée. Les représentants de l'industrie regrettent aussi que les financements qu'ils reçoivent soient souvent insuffisants et trop tardifs et que les sociétés multinationales qui contrôlent les technologies n'utilisant pas de substances qui appauvrissent la couche d'ozone les fassent payer trop cher. Les fabricants de réfrigérateurs et d'appareils de conditionnement d'air, par exemple, se plaignent de ne pas avoir été en mesure de répercuter les coûts supplémentaires sur les consommateurs en raison de l'intensité de la concurrence sur le marché, ce qui a réduit considérablement leurs marges bénéficiaires.

Troisièmement, si le Protocole finance le transfert de technologie, il ne soutient pas l'innovation technologique. L'Institut indien de technologie chimique basé à Hyderabad a produit de façon autonome des HCF-134a, avec un financement du Gouvernement indien et de deux entreprises qui recherchaient des produits de substitution aux CFC. Les scientifiques estiment que l'Inde pourrait devenir un exportateur net de nouvelles technologies au lieu de dépendre des importations, si des financements pour la recherche fondamentale sur les produits de substitution des CFC étaient fournis par le biais du Fonds multilatéral.

Enfin, il est aussi indispensable de mettre un terme au commerce illicite de CFC. D'après les estimations de certaines sources dans le secteur, plusieurs milliers de tonnes de CFC entrent chaque année en contrebande dans le pays par les frontières poreuses de l'Inde avec le Népal et le Bangladesh. Ces CFC sont ensuite utilisés par des petites unités du secteur informel pour produire des aérosols. Même si les quantités ne sont pas très importantes, elles compromettent l'effort d'élimination totale des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les délais impartis.

Contrairement à l'effervescence et à la couverture médiatique auxquelles ont donné lieu récemment les changements climatiques, on a assez peu parlé de la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de ses conséquences. Les autorités ne déploient guère d'effort pour faire connaître les données du problème au public en général et, d'après mon expérience, il est même difficile d'obtenir des réponses à des questions de routine.

Les actions engagées par l'Inde pour éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone doivent être évaluées dans une optique critique. Le Protocole de Montréal a pour intérêt majeur d'avoir reconnu la nécessité de financer le transfert de technologie, mais il n'a pas pris en compte le potentiel de pays comme l'Inde de concevoir leurs propres produits de remplacement à ces substances pour un coût bien moindre. L'expérience de l'Inde amène aussi à penser que des opérations indépendantes de suivi et d'évaluation sont nécessaires pour faire en sorte que les programmes officiels soient conçus en fonction de la réalité sur le terrain.